

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Mesnil-Saint-Père  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 26 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10

Date de convocation 12 mai 2023
------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 30 mai 2023
---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, GAURIER Jacques, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **VANDERHOEVEN Sylvie**

Représentés :

**Madame COLLOT Françoise** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations de restauration collective**

**N° de délibération : 20\_2023**

Le marché de gestion des restaurants du centre sportif de l'Aube et de la résidence d'Orient dont le titulaire est la société ELIOR arrive à échéance le 31 décembre 2023. La convention de groupement de commandes actuellement en cours arrive donc également à échéance à cette même date.

Compte tenu des délais de passation des procédures de marchés publics, il convient dès à présent d'envisager l'établissement d'une nouvelle convention de groupement de commandes préalable à l'élaboration du nouveau marché de gestion des deux restaurants.

Monsieur le Maire présente la convention proposée aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** la Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations de restauration collective.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Pascal HENRI

Vote	Pour	Contre	Abst.
10	10	0	0



Pascal HENRI

Pascal HENRI  
2023.06.07 10:35:01 +0200  
Ref:20230607\_102802\_3-1-O  
Signature numérique  
le Maire